

Au fil de l'Aisne

BULLETIN COMMUNAL DE VILLENEUVE-SUR-AISNE • N°1 • JANVIER - MARS 2019

Calendrier
communal 2019
à l'intérieur



VILLENEUVE-SUR-AISNE LA COMMUNE NOUVELLE A TENU SON PREMIER CONSEIL MUNICIPAL

Les rendez-vous
du Père Noël

ACTUALITÉS • pages 6 et 7



Téléthon 2018
Le cap est maintenu !

ACTUALITÉS • page 12



Menneville 1914-1918
L'expo du centenaire

HISTOIRE LOCALE • pages 14 et 15



p. 2 à 5

Actualités

- > Les vœux du Maire
- > Bienvenue à Villeneuve-sur-Aisne
- > Votre adresse : pensez à signaler le changement de localité

p. 6 et 7

- > Manifestations de Noël

p. 8 à 13

Actualités (suite)

- > Exposition Menneville 1914-1918
- > Bienvenue au Père Randriarisoa
- > Médaille d'or au TGVS
- > Médaille d'or SIMA entreprise Laforge
- > L'Aisne sur le Chemin de la Paix
- > Soirées beaujolais
- > Téléthon 2018
- > Projet pôle culturel Richard Mortimer

p. 14 et 15

Histoire locale

- > Libération de Menneville en 1918

p. 16

Annonces de manifestations

p. 17

Services à la population

p. 18 à 22

Conseil municipal de Guignicourt

- > Réunion du 19/09/2018
- > Réunion du 24/10/2018
- > Réunion du 14/12/2018

p. 23

Conseil municipal de Villeneuve-sur-Aisne

- > Composition des instances

PROCHAINE PARUTION : AVRIL 2019

BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION ÉDITÉ
PAR LA MAIRIE DE VILLENEUVE-SUR-AISNE (02190)

Contactez-nous via le site web villeneuve-sur-aisne.fr

MENTIONS LÉGALES

Directeur de publication : Philippe Timmerman

Comité de rédaction : Philippe Beaumont, Philippe Éduin, Christine Fenaux, Frédéric Fostier, Noëlle Goulard, Ghislaine Pédurant, Gilles Schmit, Renée Thille et Alain Wehr.

Responsable de rédaction
et mise en page : Matthieu Germain

Impression : www.onlineprinters.fr

Tirage : 1 500 exemplaires

Dépôt légal : janvier 2019

Crédits photos : tous droits de reproduction réservés. Les photos sont créditées du nom de leur auteur pour chaque page, selon la quantité indiquée entre parenthèses • Page 1 : Matthieu Germain (2), TGVS (1), collection Matthieu Germain (1), pages 2 et 3 : Matthieu Germain (2), page 4 : Matthieu Germain, page 5 : Pixabay (1), page 6 : Pixabay (1), MIL (3), Matthieu Germain (1), page 7 : AFR Trotti'Nous (1), USG Football (1), Matthieu Germain (2), page 8 : commune de Menneville (1), Jean-Pierre Drogat (1), Matthieu Germain (1), page 9 : Matthieu Germain (1), commune de Menneville (2), page 10 : Matthieu Germain (2), page 11 : Michel Deharbe (2), Matthieu Germain (1), page 12 : Footing Loisir Guignicourtois (1), TGVS (1), Matthieu Germain (2), page 13 : Matthieu Germain (3), pages 14 et 15 : famille Lallement (1), Jean-Pierre Drogat (4), page 16 : AtypiK'Art (1), Club Yvonne Bonieux (1), Matthieu Germain (1), Roi Rouge (1), page 17 : INPES (1), AiloCiné (2).

M^{me} Arlette Painvin nous quitte

M^{me} Arlette Painvin nous a quittés le 22 décembre 2018, à l'âge de 85 ans. Originaire de Machault (Ardennes), elle résidait à Juvincourt avant de rejoindre Guignicourt. Figure bien connue des habitants, elle y a tenu un commerce de laine, mercerie et vêtements avenue du Général de Gaulle, puis s'installait à la maison de la presse rue de la Libération, au milieu des années 70. Avec son mari Christian, alors dirigeant de l'USG Football, elle partageait nombre de ses compétences avec le club.

C'était également au sein d'autres communautés que son dévouement, sa gentillesse et sa bonne humeur étaient très appréciées : les Majorettes de Guignicourt, le Club Yvonne Bonieux, la chorale paroissiale, sans oublier la fonction de présidente des veuves de guerre qu'elle a exercée auprès de la section départementale des ACPG. Ce 28 décembre, de nombreux amis et habitants s'unissaient à la famille pour lui rendre un dernier hommage en l'église Saint Pierre.



« Au fil de l'Aisne » Le mot du comité de rédaction

Chères lectrices, chers lecteurs,

Vous avez entre les mains le n°1 du bulletin communal de Villeneuve-sur-Aisne, commune nouvelle regroupant les villages de Guignicourt et Menneville depuis le 01/01/2019. Distribué chaque trimestre au domicile des habitants, ce bulletin vous informe de l'actualité locale et municipale, ainsi que des différentes manifestations associatives, passées et à venir. Pour les Guignicourtois, il succède à *Guignicourt Infos* et bénéficie d'une maquette rafraîchie.

Bordant et unissant nos villages, la rivière Aisne a été source d'inspiration pour le titre de ce bulletin d'information : un lien à la fois naturel et vivant entre les villages, entre les hommes. Et s'informer au fil de l'eau, ou mieux, « Au fil de l'Aisne », est apparu comme une évidence pour se mettre au courant... Vous qui participez ou contribuez à la vie locale, ce bulletin est aussi le vôtre. Faites-nous part de vos initiatives, de vos projets, de vos réalisations, nous contribuerons à les valoriser auprès des habitants. Vous souhaitez nous joindre ? Utilisez le formulaire de contact de villeneuve-sur-aisne.fr (en bas de la page d'accueil) ou contactez-nous via l'accueil de la mairie - tél. 03 23 25 36 60

Les membres du comité de rédaction vous souhaitent une bonne lecture !

École maternelle Le décor de Noël

Mardi 18 décembre, les parents d'élèves invitaient familles et enseignants à la découverte du décor de Noël. Le thème « Nos 5 sens chez le Père Noël » a inspiré les petits créateurs qui ont minutieusement réalisé ce décor (photo ci-contre), aidés des parents, de l'équipe enseignante et des ATSEM. Bravo à tous pour ce joli spectacle !

Merci

Le comité de rédaction remercie le personnel administratif et technique de la mairie, le personnel des écoles et les responsables d'associations qui ont apporté leur contribution à la réalisation de notre bulletin, ainsi que M. Michel Deharbe.

Mes chers concitoyens,

En cette année 2019, ce traditionnel message de bonne année arrive un peu plus tard que d'habitude. La raison en est simple : nous avons tout d'abord dû mettre en place le conseil municipal de la commune nouvelle, Villeneuve-sur-Aisne. C'est désormais chose faite. Je suis très heureux que nos deux communes, Guignicourt et Menneville, aient su voir tout ce qui les rapprochait, tout ce qui les rassemblait, pour aboutir à la création de notre commune nouvelle et former une collectivité d'environ 2 700 habitants. Plus forts face à nos différents interlocuteurs, nous pourrions plus facilement défendre nos points de vue et jouer un rôle moteur dans le développement local.

Plusieurs projets importants vont voir le jour au cours de cette nouvelle année. Les travaux du city-stade ont débuté fin 2018. Ils s'achèveront au printemps pour permettre aux enfants et aux adolescents, mais en fait à tous ceux qui le souhaitent, de s'amuser sur un petit terrain de sport. Ce dernier, placé dans l'espace vert rue de Saint-Quentin, sera également très utile et pratique si nos écoles veulent en faire usage. Les travaux de la nouvelle école, quant à eux, commenceront dans quelques jours, courant février. La construction de ces quatre classes au bord de la rue de Provisieux, en remplacement de celles de la rue des Bois, assurera de meilleures conditions d'accueil pour nos enfants. Ce regroupement géographique de toutes les écoles facilitera aussi la vie des familles, des enfants et des enseignants en réduisant les déplacements. Si tout se passe comme prévu, la mise en service est attendue pour la rentrée des vacances de la Toussaint 2019.

Afin d'accompagner la réussite de nos clubs sportifs, en l'occurrence le foot et la course à pied, nous allons installer un éclairage sur le stade Jean De Graeve, près du canal route de Condé, et construire une piste de course tout autour. Ces équipements permettront aux jeunes du club de foot de s'entraîner et jouer leurs matches sur gazon naturel et aux amateurs de course à pieds d'évoluer avec un peu plus de confort et de sécurité.

L'un des principaux chantiers de l'année sera la réfection d'une partie de la traverse de Menneville. De l'entrée côté Guignicourt jusque quasiment l'église, la chaussée sera rénovée. Des

aménagements de sécurité et des aménagements paysagers seront réalisés à l'instar de ce qui a été fait par le passé à l'autre extrémité du village. Il restera ensuite une dernière tranche à réaliser, celle du centre du village avec une réflexion importante à avoir sur la place, les abords de l'église, de la mairie et de la salle communale. En ce qui concerne la voirie, nous allons également rénover la rue Ehrard de Nazelle à Guignicourt. Ce chantier, beaucoup plus modeste que le précédent, n'en est pas moins très utile car cette rue a souffert et souffre encore du passage régulier de gros camions de livraison.

Enfin, quelques sujets de réflexion importants vont démarrer ou se poursuivre, en partenariat parfois avec la communauté de communes, pour la création d'équipements structurants dans la commune. Le sujet le plus avancé est celui de la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire dans la future zone commerciale côté Menneville. Elle pourrait regrouper médecins, kinés, infirmiers, sage-femme, ostéopathe et d'autres praticiens vacataires. Les discussions en cours avec le possible porteur de projet devraient aboutir avant le printemps. Avec la Champagne Picarde, nous débutons la réflexion sur la transformation de l'ancienne école Mortimer en pôle culturel. L'idée est d'y regrouper les associations culturelles mais aussi d'offrir un large espace accessible à tous pour des services à la population : MSaP déjà en place, espace de travail partagé à distance, etc. Et puis, encore avec la communauté de communes, nous allons étudier la possibilité d'un pôle petite enfance autour de la crèche actuelle et de l'école Prévert, quand les élèves l'auront quittée dans quelques mois.

Baucoup de choses ont déjà été réalisées, sont en cours ou en préparation. Les mois à venir seront chargés. C'est tant mieux. En nous constituant en commune nouvelle, en créant Villeneuve-sur-Aisne, nous avons bien en tête l'idée de nous donner des moyens supplémentaires pour faire plus, avec équité et solidarité entre les communes, dans l'intérêt de leurs habitants et pour la sauvegarde d'un monde rural attractif et dynamique.

Pour finir, au nom du conseil municipal de Villeneuve-sur-Aisne et des employés de la commune, je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année 2019.

Philippe Timmerman



Bienvenue à Villeneuve-sur-Aisne !

La commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne est officiellement créée depuis 1^{er} janvier 2019. Initiée il y a quelques années, la démarche de regroupement des communes de Guignicourt et Menneville est enfin arrivée à son terme. Guignicourt et Menneville perdurent en tant que communes déléguées. Nous vous relatons les deux moments essentiels de sa création.

Le 26 novembre 2018, M. Nicolas Basselier, préfet de l'Aisne, était présent à Guignicourt pour signer l'arrêté de création de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne. En présence de M. Larrey, sous-préfet de l'arrondissement de Laon, de MM. Timmerman et Bartels, respectivement maires de Guignicourt et Menneville, de M. Duhénoy, directeur général des services, des élus municipaux et de la presse, une cérémonie se tenait salle de la mairie pour officialiser ce regroupement.

Après avoir répondu aux questions des journalistes présents, Monsieur le Préfet procédait à la signature et laissait la parole aux édiles de Guignicourt et Menneville, qui exprimaient leur satisfaction quant à l'aboutissement de cette démarche commencée il y a quelques années. Un cocktail clôturait la cérémonie.

Le mercredi 9 janvier 2019, se tenait le premier conseil municipal de la commune nouvelle, réunissant les élus en exercice des deux communes historiques. 22 conseillers étaient présents. Sous la présidence de la doyenne des conseillers, Odette Parant, le conseil traitait le premier sujet à l'ordre du jour, l'élection du maire de Villeneuve-sur-Aisne. Seul candidat en lice, Philippe Timmerman a été élu à l'unanimité.

À la suite de son élection, il remerciait l'assemblée et déclarait : « *La création de la commune de Villeneuve-sur-Aisne est une bonne nouvelle. Nous nous insérons dans un mouvement qui, je l'espère, servira d'exemple à d'autres communes. Le regroupement des communes en commune nouvelle est un moyen de réussir à défendre le milieu rural en gardant la proximité entre les élus et les habitants. Merci à tous ceux qui ont travaillé et contribué à créer notre commune nouvelle et permettre de travailler en toute sérénité.* »

De même, le conseil constatait l'installation des maires des communes déléguées : Patrick Bartels est maire délégué de Menneville, et Philippe Timmerman, maire délégué de Guignicourt. Venait ensuite le vote des adjoints et conseillers délégués.

Ont été élus :

- 1^{re} adjointe : Odette Parant
- 2^e adjoint : Laurent Jacquemard
- 3^e adjoint : Jacques Liégey
- 4^e adjoint : Christine Fenaux
- 5^e adjoint : Matthieu Germain
- conseillers délégués : Gilles Schmit et Joël Douget



Le conseil se poursuivait par les désignations des membres aux différents comités et commissions thématiques, par la désignation des représentants au sein des syndicats intercommunaux, syndicats mixtes et organismes extérieurs et par la constatation de la désignation des conseillers communautaires. Ces derniers sont Philippe Timmerman, Odette Parant, Ghislaine Pédurant, Colette Simon, Patrick Bartels, Jacques Liégey et Alain Wehr.

De nombreux autres sujets nécessaires au bon fonctionnement de notre commune nouvelle étaient ensuite traités. Le détail des délibérations sera publié dans le prochain numéro.

Les 29 conseillers municipaux de Villeneuve-sur-Aisne sont M^{mes} Nadège Dechape, Laure de Nazelle, Christine Fenaux (adjointe), Noëlle Goulard, Colette Legrand, Maryline Leguay, Estelle Mainreck, Odette Parant (adjointe), Ghislaine Pédurant, Colette Simon, Renée Thille, Floriana Wysocki, MM. Patrick Bartels (maire délégué), Philippe Beaumont, Gérard Cointe, Olivier Dager, Joël Douget (conseiller délégué), Philippe Éduin, Franck Ferraz, Frédéric Fostier, Jacques Gaillot, Matthieu Germain (adjoint), Laurent Jacquemard (adjoint), Jacques Liégey (adjoint), Julien Maggiari, Gilles Schmit (conseiller délégué), Philippe Timmerman (maire), Alain Wehr et Benoît Wiat.

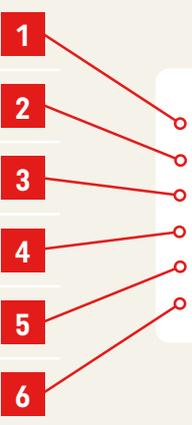
La commune nouvelle et votre nouvelle adresse

Pensez à signaler le changement de localité

La qualité de l'adresse est essentielle pour assurer la sécurité des personnes et l'acheminement des secours, ainsi que le respect des délais d'acheminement du courrier. La création de la commune nouvelle entraîne une modification de votre adresse postale.

ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR
EN HAUT À GAUCHE,
OU AU VERSO DE L'ENVELOPPE



IDENTITÉ DU DESTINATAIRE CIVILITÉ - TITRE - PRÉNOM - NOM	1	
IDENTIFICATION DU POINT DE REMISE N° D'APPARTEMENT - BOITE À LETTRE ÉTAGE - COULOIR - ESCALIER	2	
COMPLÉMENT DE LOCALISATION DE LA CONSTRUCTION ENTRÉE - BÂTIMENT - IMMEUBLE - RÉSIDENCE	3	
N° et LIBELLÉ DE LA VOIE RUE - AVENUE - HAMEAU	4	
SERVICE DE DISTRIBUTION - COMPLÉMENT DE LOCALISATION VOIE POSTE RESTANTE - BP - LIEU-DIT	5	
CODE POSTAL et LOCALITÉ	6	

Monsieur et Madame Jean DUBOIS
Appartement n°4
Résidence Les Jonquilles
25 RUE DE LA SOUCHE
GUIGNICOURT OU MENNEVILLE
02190 VILLENEUVE SUR AISNE

Assurant le lien avec notre histoire, la dénomination de la commune déléguée, Guignicourt ou Menneville, est mentionnée dans l'avant-dernière ligne.

QUELQUES CONSEILS POUR BIEN RENSEIGNER SON ADRESSE

6 lignes de 38 caractères maximum (éventuellement une 7^e ligne pour l'international, indiquant le pays) ;

Les lignes vides sont supprimées pour rendre l'adresse plus esthétique.

L'adresse est alignée à gauche, ce qui facilite la lecture optique mécanisée des adresses par La Poste.

CARACTÈRES TOLÉRÉS PAR LA NORME AFNOR NF Z 10-011

À partir de la ligne 4, aucune ponctuation (tiret, virgule, etc.), italique ou souligné qui perturbent la lecture automatique des adresses. Dans ce cas uniquement, Villeneuve-sur-Aisne sera typographié VILLENEUVE SUR AISNE (sans tiret).

La norme veut que seule la dernière ligne soit en majuscules, mais La Poste recommande vivement une mise en majuscules des lignes 4 à 6.

SIGNALER SON CHANGEMENT D'ADRESSE EN LIGNE

Signaler son changement d'adresse auprès d'un organisme pose encore quelques difficultés. En effet, la dénomination de notre nouvelle localité n'a toujours pas « d'existence informatique » chez une majorité d'opérateurs, entreprises, etc., leur système de gestion ne reconnaissant pas encore les communes nouvelles créées au 01/01/2019. Une mise à jour basée sur le fichier national

DOIS-JE METTRE À JOUR MES PAPIERS ?

Le changement d'adresse sur votre passeport, carte d'identité, permis de conduire, certificat d'immatriculation (carte grise) n'est pas obligatoire. Pour le certificat d'immatriculation, l'instruction ministérielle du 12 avril 2016 accorde une dérogation quant à l'actualisation des données liées au domicile du titulaire en cas de fusion de communes.

produit par la Direction générale des Finances publiques nécessitera encore quelques semaines pour qu'elle se propage au sein des systèmes informatiques. Lorsque la mise à jour sera effective, vous pourrez alors informer bon nombre d'organismes privés et publics de votre nouvelle adresse via le service en ligne suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193>

La Poste garantit l'acheminement des courriers relatifs à la sécurité et à la circulation routières libellés à votre ancienne adresse. En revanche, la mise à jour de l'adresse devient obligatoire lors de toute autre formalité administrative conduisant à l'édition d'un nouveau certificat d'immatriculation, d'une nouvelle carte d'identité, d'un nouveau passeport ou permis de conduire.

Guignicourt et Menneville

Une hotte et un agenda bien remplis pour le Père Noël

Pour sa longue tournée dans nos communes, le Père Noël avait pris date dès le 1^{er} décembre. Voici un aperçu de ses joyeuses rencontres avec les habitants et des festivités organisées en son honneur.



Noël des enfants de Menneville

Samedi 1^{er} décembre, le Père Noël entamait sa longue tournée en rendant visite aux petits Menneillois. Plus de 40 enfants accompagnés de leurs parents avaient répondu à l'invitation du MIL et sont venus à la rencontre du vieux bonhomme rouge.



Colis de Noël - Menneville

Tous les seniors de plus de 65 ans ont reçu un colis distribué à domicile par les membres du CCAS. Cette année la distribution a eu lieu le week-end des 7 et 8 décembre 2018. Les membres du CCAS ont encore une fois été accueillis avec chaleur et remerciements. Dans ce colis, on peut trouver de savoureux produits du terroir qui permettent à nos personnes âgées de passer des fêtes de fin d'année gourmandes.



Noël du Syndicat d'Initiative

Mercredi 12 décembre se tenait à la salle des fêtes le Noël des enfants de Guignicourt organisé par le Syndicat d'initiative. De nombreux enfants accompagnés de leurs parents, grands-parents et nounous ont assisté à cet après-midi récréatif. Un sachet de friandises était distribué lors de leur entrée et chacun a pu rencontrer le Père Noël et faire quelques photos. À 14 h 30 débutait le spectacle de Christofer et ses quatre petits chiens. Quel émerveillement pour les enfants de regarder les toutous évoluer dans des jeux avec entrain et beaucoup de plaisir. Un numéro de Houla-hop impressionnant clôtura le spectacle.



Journée activités de Noël du MIL

Samedi 15 décembre une journée activité de Noël a été organisée par le MIL. 32 petits Menneillois y ont participé, répartis en 3 groupes. Les 3-6 ans ont peint et décoré un traîneau, les 7-9 ans ont décoré une boule de Noël et peint un petit plateau et les plus de 10 ans se sont amusés à décorer une boule de Noël et à fabriquer une cloche à neige. La journée s'est terminée par un goûter et les enfants sont repartis fiers et enchantés de leur journée avec leur création.



Noël de Trotti'Nous



Samedi 15 décembre, le multi-accueil Trotti'Nous f^{ait} Noël à son tour. Tous les enfants inscrits et leurs familles sont venus partager une matinée festive à la salle des fêtes de Guignicourt. Au programme : ateliers gommettes, coloriage et cartes à gratter pour les enfants, suivis du spectacle « Charlotte la marmotte » présenté par la compagnie Zébuline. Le spectacle a été financé en partie par le Crédit Agricole de Guignicourt : une histoire de marionnettes autour de la grande fête de Noël. Le spectacle a enchanté petits et grands. Tous les ingrédients étaient réunis, mêlant humour et poésie, lumières et musiques, décor plein de surprise et de très belles marionnettes : marmotte, bonhomme de neige, ours... sans oublier le son de la Harpe !

Les enfants ont ensuite chanté pour appeler le Père Noël. Une matinée chaleureuse et conviviale autour d'une table bien garnie puisque les parents avaient pour l'occasion apporté jus de fruits, gâteaux, papillotes, clémentines. Un événement qu'il ne fallait pas manquer !

5^e marché de Noël

Dimanche brumeux mais dimanche joyeux ! C'est ainsi que le Syndicat d'initiative définissait cette 5^e édition du marché de Noël qui s'est tenue le 16 décembre. Les exposants ont présenté de splendides créations artisanales qui ont fait le bonheur des nombreux visiteurs à la recherche des derniers cadeaux à mettre sous le sapin. Pour se réchauffer, le Syndicat d'initiative proposait café, vin chaud et crêpe pour les gourmands. Le Père Noël a fait une visite surprise pour le plus grand bonheur des enfants. Journée très appréciée des visiteurs et des exposants, la prochaine édition aura lieu dimanche 15 décembre 2019.



Noël de l'USG Football



Le samedi 22 décembre avait lieu le goûter de Noël de l'école de football. Les licenciés de 5 à 12 ans ont participé à diverses animations au gymnase de Guignicourt durant la journée. Un grand merci à nos dirigeants et bénévoles ainsi que les parents qui ont apporté leur soutien à cette journée. La venue du père Noël avec remise de friandises à chacun a clôturé ce goûter.

L'ensemble de l'USG tient à remercier Cédric Tisseron, entraîneur de l'équipe A qui nous quitte pour se reposer. Durant 4 ans il aura porté très haut les couleurs de notre village (2 coupes et la montée au plus haut niveau régional). Merci à Cédric et à son adjoint Kévin Sohét. Bienvenue à Frank Rosenthal et Yannick Andrivet son adjoint, à qui nous souhaitons pleine réussite dans leur prise de fonction.

Noël du personnel communal

Vendredi 21 décembre, le maire et les élus guignicourtois invitaient les membres du personnel communal et leur famille à participer à la fête de Noël, au restaurant scolaire. M. Philippe Timmerman, maire et conseiller départemental, dressait le bilan de l'année écoulée. Contribuant au bien-être quotidien des Guignicourtois, l'ensemble du personnel était félicité et remercié pour son travail.

M. Timmerman rappelait ensuite les changements intervenus parmi le personnel communal. Après la remise de cadeaux aux enfants par le Père Noël, l'assistance était réunie autour d'un buffet-repas préparé par le Comité des fêtes.



Menneville, dans la Grande Guerre

C'est le titre de l'exposition de documents et cartes postales qu'a présenté Gilles Schmit le 7 octobre dernier, salle Pierre Lallement, pour aider petits et grands à comprendre le calvaire vécu par les Menneillois durant cette époque. Petits rappels historiques...

Septembre 1914, les Allemands arrivent dans un village paisible et s'installent chez l'habitant. Rapidement des tensions apparaissent après le pillage du cadavre d'un Uhlán, tant et si bien que tous les hommes du village, y compris le vieux curé Aubert, se voient enfermés pendant 3 mois. D'abord dans l'ancienne église Saint Laurent puis dans une étable, ils n'en sortaient que pour accomplir corvées ou travaux forcés. Le 25 septembre 1915, tous les Menneillois sont contraints



d'abandonner leurs habitations en moins d'une heure, pour rejoindre la région de Montcornet. Dès lors, le village situé à une quinzaine de kilomètres du front fut donc livré à l'envahisseur pendant plus de 3 ans.

Au fil du temps, de nombreuses voies ferrées furent construites dans le village et plusieurs ponts de bois enjambèrent l'Aisne puis le canal pour rejoindre le Mont Larris, où les Allemands y avaient creusé galeries et grottes pour s'abriter des obus français. Le village subit quelques dégâts avant d'être réduit à l'état de ruines au départ des Allemands le 12 octobre 1918 (voir lettre de Louis Lallement reproduite en pages 14 et 15).

Grâce au courage et au dévouement de ces habitants rentrés à partir de 1919, Menneville a su se relever pour devenir ce charmant village de 500 âmes que l'on connaît aujourd'hui. Pour clôturer cette exposition, une conférence donnée par Guy Marival relatait la vie en 14-18 dans les villages de l'arrière front allemand.



Bienvenue au Père Gérard Randriarisoa

Le samedi 13 octobre 2018, en l'église Saint Pierre de Guignicourt, une assemblée nombreuse accueillait l'abbé Gérard Randriarisoa, originaire de Madagascar. Avant d'être officiellement installé dans sa charge par M^{gr} Renaud de Dinechin, évêque du diocèse de Soissons, l'abbé Gérard recevait symboliquement la clef de l'église des mains de M. Philippe Timmerman, maire de notre commune.

L'abbé Gérard devenait, ce jour, curé de la paroisse Saint Pierre Saint Paul des trois Rivières en remplacement de l'abbé Féno, installé en 2012.



Team Guignicourt Vallée de la Suipe

Une médaille d'or pour Christophe Terroine, champion du monde de roller au Master Marathon 2018

Deux membres du TGVS se sont illustrés au championnat du monde Master de roller qui s'est tenu le 9 septembre à Saint-Moritz, dans les Alpes suisses. Adeptes du cyclo pour leur entraînement, Christophe Terroine et Benoît Dollez ont respectivement remporté la 1^{re} et 4^e place.



Christophe Terroine a découvert la compétition roller aux 24 heures du Mans, au début des années 2000. Lors de cette épreuve d'endurance en relais organisée sur le célèbre circuit, il tombe sous le charme de la discipline. Avec son partenaire d'entraînement Benoît Dollez, professeur d'EPS au collège de Guignicourt, ils passent rapidement du semi-marathon au marathon et enchaînent les victoires au cours des dernières années. Après avoir intégré l'équipe de France avec son partenaire, Christophe Terroine bénéficie de l'aide d'un coach, Anne Romary, pour la préparation physique. La motivation est au taquet et les résultats ne se feront pas attendre !

Le 13 octobre, en hommage à leurs champions, les membres du TGVS organisaient une petite cérémonie à la salle de réunions de la mairie de Guignicourt, en présence de M. Philippe Timmerman, maire et conseiller départemental.

Menville

L'ancienne cabine au service de la lecture

À l'automne dernier, la municipalité a transformé l'ancienne cabine téléphonique, cédée gracieusement par Orange, en cabine à livres. Après quelques travaux effectués bénévolement par Jean-Pierre Hachon, plus connu sous le nom de Toto, et Sylvain Fenaux, des dizaines de livres y ont été mis en dépôt par Colette Champagne et Cathy Schmit. Un grand MERCI à eux ! Vous pouvez les emprunter gratuitement pour les lire

tranquillement chez vous, et les rapporter ensuite pour en prendre d'autres. Pour permettre à chacun de bénéficier du plus grand choix possible, il vous est demandé de limiter chaque emprunt à deux livres. Si vous souhaitez également faire don de livres dont vous n'avez plus l'utilité, prenez contact avec :
Colette Champagne au 06 87 88 32 85
Cathy Schmit au 06 16 65 13 88
Bonne lecture à tous !



City-stade

Les travaux ont démarré

Les travaux de construction du City-stade ont débuté cet automne sur l'espace vert proche de la salle d'activités de Guignicourt, en bordure de la promenade d'Illerrieden. Le terrassement permettant l'installation de la surface est réalisé. La mise en place de la résine de couverture et des structures (buts, clôtures, panneaux de basket, etc.) sera réalisée au printemps. Cet espace permettra à tous de pratiquer des jeux de ballons (mini-foot, basket, hand) en toute sécurité.

Mobilité électrique

La borne de recharge prochainement en service

Présentée dans Guignicourt Infos n°150, la borne de recharge pour véhicules électriques a été positionnée place des Marronniers. Bientôt opérationnelle, elle n'attend plus que son raccordement au réseau d'électricité et la finalisation des deux emplacements de stationnement. Sa mise en service est programmée mi-février.

Nos entreprises ont du talent

Une médaille d'or pour l'entreprise Laforge au salon international du machinisme agricole (SIMA)

Implantée dans le pôle d'activités de Guignicourt depuis 1990, l'entreprise Laforge est une PME familiale indépendante, experte de systèmes d'attelage de tracteurs agricoles. Dotée d'une forte culture d'innovation, l'entreprise a reçu de nombreuses récompenses. La dernière en date est une médaille d'or pour la création d'un système de guidage universel dénommé DynaTrac®.

À l'heure où l'agriculture de précision devient une opportunité pour des rendements accrus et une réduction des intrants (engrais, semis, produits phytos et travail du sol), l'entreprise Laforge a innové en créant une interface de guidage de précision. Cette interface est attelée sur le relevage arrière du tracteur. Elle coulisse latéralement en fonction du pilotage réalisé par les systèmes de guidage GPS ou caméra, afin d'assurer un positionnement de l'outil arrière, avec une incroyable précision d'un centimètre seulement ! Le découplage du mouvement de l'outil par rapport au tracteur lui permet de meilleures conditions de travail. Parmi 120 dossiers issus de 14 pays, celui déposé par l'entreprise familiale de 40 salariés se voit récompensé et monte au sommet du podium lors du prochain SIMA.

Le 26 novembre dernier, l'entreprise accueillait M. Nicolas Basselier, préfet de l'Aisne, M. Larrey, sous-préfet, accompagnés de MM. Timmerman et Bartels, maires, et d'élus municipaux pour une présentation de l'usine et de l'outil récompensé.



L'Aisne sur le Chemin de la Paix

Les enfants récompensés au jeu-concours pour la commémoration du cessez-le-feu



Le 11 novembre, la commune de Guignicourt participait à la veillée départementale du cessez-le-feu. L'objectif de cet événement était d'associer villes et villages de l'Aisne à un moment de partage et de fraternité, à l'occasion de la cérémonie commémorant le premier cessez-le-feu du 7 novembre 1918 qui s'est déroulée à la Pierre d'Haudroy, à La Flamengrie, près de La Capelle.



Dans le cadre de cette manifestation initiée par le conseil départemental, un jeu-concours était organisé par la commune à l'intention des jeunes, sur le thème de la fraternité et de la paix. 26 élèves de la classe de CM2 de M^{mes} Bosserelle et Rassemont ont pris part au concours, dont l'objet était de dessiner une médaille symbolisant et commémorant la paix. En souvenir de la signature de l'armistice, les productions des élèves traduisaient l'histoire de la Grande Guerre et portaient un message universel de paix. Les dessins étaient exposés à la salle des fêtes, le jour de la cérémonie.

Un jury composé de M. Macadré (ACPG), M^{me} Bosserelle (directrice de l'école) et M^{me} Rassemont (institutrice), M^{me} Massuel (parent d'élèves) et M. Coite (comité des fêtes) s'est réuni le 7 novembre. Trois enfants ont été récompensés par le conseil départemental :

- 1^{er} prix : Alyson Grolier
- 2^e prix : Manéo Poulain-Métayer
- 3^e prix : Timothée Schaeffer

Soirées beaujolais 2018

Les habitants réunis à Menneville et Guignicourt



Avec une journée de décalage, ce sont les Menneillois qui, les premiers, se réunissaient pour la soirée annuelle organisée par le MIL. Vendredi 16 novembre, une centaine de participants se retrouvait à la salle Pierre Lallement. Cette soirée s'est déroulée dans la convivialité autour de plateaux de charcuterie, fromages, et bien sûr le beaujolais nouveau. L'ambiance festive s'est terminée avec des au-revoir et à l'année prochaine.

À Guignicourt, l'équipe du Syndicat d'Initiative réunissait 130 convives dans la salle des fêtes, autour d'une succulente tartiflette ou paella, préparées par le traiteur Paella Andalouse. Pas de soirée sans orchestre, c'est le dynamique ensemble Trompsettissimo qui entraîné les convives dans des danses pour tous, jusqu'à une heure avancée. L'équipe du Syndicat d'initiative vous donne rendez-vous le 23 novembre 2019.

Atypik'Art

Le savoir-faire tient son salon

Dimanche 4 novembre, la salle des fêtes accueillait nombre d'exposants pour la 5^e édition de la « Journée des fées main » : au cœur de cette manifestation, un espace de vente bien achalandé mais aussi des ateliers animés par des artisans de la région étaient proposés sur les stands. Les petits comme les grands ont eu la joie de découvrir mille tours de main et astuces dans des domaines créatifs et gourmands.



Forts de leur succès, les créateurs d'Atypik'Art vous invitent à les rencontrer au sein de leur boutique associative qu'ils ont inaugurée en novembre dernier, au 7 rue Hincmar à Reims.

Comédi'Aisne

Succès confortable pour « La Diva du Sofa »



Samedi 27 octobre à Menneville et samedi 1^{er} décembre à Guignicourt, les 8 membres de la troupe de Comédi'Aisne présentaient leur nouveau spectacle « La Diva du Sofa », une pièce d'Angélique Suty.

Après « Entourloupes et sac d'embrouilles », cette nouvelle pièce a rencontré un bon accueil du public. La première avait été jouée à Aguilcourt en juin dernier, et le succès rencontré a conduit la troupe à se produire sur d'autres planches : Loivre, Bétheny, Corbeny, Pouillon, Thil, Condé-sur-Suippe, Muizon et Maizy. On ne peut qu'applaudir ces artistes !

Téléthon 2018

Les associations maintiennent le cap !

Samedi 8 décembre, les associations ont maintenu le cap de la mobilisation de leurs adhérents et, plus modestement, du public. Le temps maussade de cette journée n'encourageait pas la participation. Mais la présence des plus motivés a néanmoins contribué au succès de cette journée de solidarité qui a permis de réunir la somme de 1 510 € reversée à l'AFM Téléthon, laissant au passage de beaux souvenirs aux participants.



Il est 9 heures ce samedi matin sur l'esplanade Jean Thouraud. Déjà les premiers cyclos rassemblés par le TGVS viennent de quitter la Rotonde pour deux parcours, l'un familial de 19 km, l'autre de 65 km pour les habitués. Pendant ce temps, les membres du Footing Loisir Guignicourtois et de l'USEP s'activent au balisage de la boucle de 400 m. Sur l'esplanade, de nombreuses barrières sont disposées pour délimiter le parcours des marcheurs et coureurs. Pour soutenir la recherche, il est proposé aux participants de tout âge d'acheter des tours de 400 m qu'ils devront parcourir eux-mêmes, ou faire courir par un membre du club de footing.

Pendant ce temps, l'amicale des sapeurs-pompiers de Neufchâtel-sur-Aisne et de Juvincourt propose à la vente des objets Téléthon devant les commerces locaux. L'après-midi, les pompiers investissent La Rotonde avec un stand de délicieuses crêpes, gaufres et boissons chaudes. Vient ensuite le moment de la manœuvre des pompiers, une démonstration attendue par les jeunes spectateurs. Dans le public, les plus téméraires s'essayent à la manœuvre des lances à incendie ! L'exercice terminé, venait l'heure du lâcher de ballons qui a clôturé les animations organisées en extérieur. À 15h30, le club de tennis démarrait son tournoi amical de double, avec une vingtaine de participants. Des matchs avec des temps aléatoires ont opposé des joueurs de tout âge.

Merci et bravo aux associations qui se sont mobilisées pour soutenir le Téléthon. L'édition 2019 est d'ores et déjà programmée le samedi 7 décembre.



Pôle Richard Mortimer Acteurs et futurs utilisateurs se fédèrent pour imaginer les services



Avec la Champagne Picarde, une réflexion a débuté sur la transformation de l'ancienne école Mortimer en pôle culturel. L'idée est d'y regrouper les associations culturelles, mais aussi d'offrir un large espace accessible à tous pour des services à la population. Initié à l'automne 2018, ce projet associe, dès l'origine, les acteurs et futurs utilisateurs de la structure.

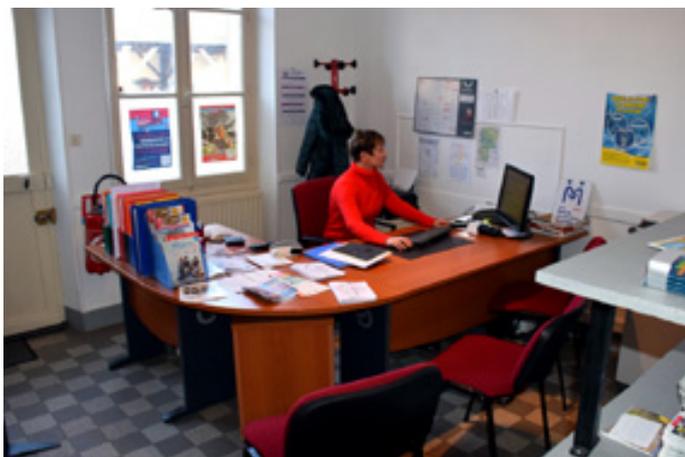
Depuis le départ des classes vers la nouvelle école primaire, les locaux du groupe Richard Mortimer ont été mis à la disposition de la MSaP et des associations : Saltimbanques 02, La Cantilaisne, le Centre Intercommunal d'Éducation Musicale et Panier Solidaire partagent l'utilisation de cette structure, construite en 1924. Dans l'optique de sa réhabilitation, la municipalité et la communauté de communes ont sollicité un accompagnement par le cabinet d'architectes JIGSAW AMO. L'approche proposée consiste à penser le projet avec les acteurs, les utilisateurs actuels et futurs du pôle, en les associant dès le début.

Au sein de cette imposante structure, les services à imaginer sont potentiellement multiples : locaux partagés, outils de communication et d'échanges, moyens numériques, formations, espace de lecture, espace ludique, etc.

Chacun en tant que citoyen pourra, un jour, utiliser ce lieu pour lui-même, ses parents, pour télé-travailler, se former, se divertir ou apporter ses compétences et les proposer aux autres. Ce projet de services partagés bénéficiera d'une large ouverture sur la participation citoyenne des habitants.

Afin d'en définir les contours et optimiser sa mise en œuvre, la participation de toutes les associations culturelles et musicales de la commune est primordiale. Deux « réunions-ateliers » se sont tenues en mairie les 21 novembre et 30 janvier, la suivante aura lieu mardi 26 février à 18 h. Lors des réunions, le projet s'esquisse dans une logique participative de co-construction pour penser ce futur équipement. Votre association souhaite intégrer la réflexion ?

Merci de contacter la mairie au 03 23 25 36 60



Les locaux de la MSaP sont situés dans un ancien logement communal



Au cours de la réunion du 30 janvier en mairie de Guignicourt

12 octobre 1918, Menneville est libéré !

Du 26 septembre 1915 au 12 octobre 1918, date de la délivrance, Menneville fut livré à l'envahisseur. Le 20 octobre, Louis Lallement, premier Mennevillois à revenir au pays, découvrait l'état de son village après le départ des troupes allemandes. Extraits...



Louis Joseph Lallement est né le 14 mars 1875 à Verdun, et mort le 8 décembre 1948 à Menneville. Exploitant agricole, il assuma également la charge de maire de Menneville, de 1905 à 1908.



Entrée de Menneville, rue de Neufchâtel

« Aussitôt l'annonce de la libération, datant si je suis bien informé du 12 octobre, mon vif désir fut d'aller revoir notre cher village. J'ai pu y séjourner les jeudi, vendredi et samedi 17, 18 et 19 courants. Étant je pense le premier habitant revenu dans la commune, je crois satisfaire votre légitime curiosité en vous décrivant sommairement mon triste voyage. Ne pouvant écrire à chacun d'entre vous, j'ai tiré ces quelques lignes notées à la polycopie pour vous informer plus rapidement. [...]

La situation peut se résumer, hélas, en deux mots : désastre complet. Menneville avait fort souffert au cours de ces quatre ans de guerre par l'incendie et les bombardements d'artillerie et d'avion, ainsi qu'en témoignent de nombreux trous d'obus dans le sol et les éclatements contre les murs. Néanmoins un certain nombre de maisons subsistaient et abritaient les officiers et les troupes.

Dans leur fureur d'être chassés les boches ont tout détruit. Lors de mon arrivée dans les ruines, un silence de mort y régnait ; des cadavres de chevaux dans les cours empestaient l'air. Les combattants étaient plus en avant vers La Malmaison et les services de l'arrière ne pouvant encore s'installer, stationnaient aux abords de la route entre Reims et Berry-au-Bac. Le vendredi soir toutefois, des artilleurs sont venus reconnaître le cantonnement.

Il ne reste plus, je pense, un mètre carré de toiture en tuiles ou ardoises. Notre maison familiale est complètement anéantie jusque dans ses fondations par deux mines ; la poussière de l'explosion toute nouvelle couvrait comme un linceul les débris

projetés au loin. Du mobilier de maison ou de ferme, rien n'est resté. Je n'ai pu trouver ni chez moi ni dans le village un seul objet en bon état pouvant être identifié par son propriétaire et lui rester comme dernier vestige des jours heureux.

La ferme est également détruite ; des pans de murs plus ou moins hauts indiquent l'emplacement des bâtiments. Tout est à refaire jusqu'aux caves.

L'église découronnée de son clocher et privée de toiture domine encore de toute sa hauteur la dévastation qui s'étend à ses pieds ; le petit porche est effondré. Des vitraux, autels,



Ruines de la maison Lallement



Église Saint Laurent



Rue du Centre

statues, cloches, horloge, ornements, boiserries, etc. ... Plus de traces. Il reste des murs nus dont l'enduit s'effrite sous la pluie ; l'église servait de loge aux prisonniers.

Une clôture de barbelés haute de 3 mètres l'encerclait à 2 mètres des murs, englobant une partie du cimetière et la cour de l'ancienne ferme de Monsieur Labrusse ; divers monuments du cimetière sont brisés ou enlevés ; les bandits n'ont même pas eu le respect de la mort ; la vue du caveau de ma famille défoncé par une violente explosion et à demi rempli de gravats m'a causé une émotion indicible ; de la petite chapelle, les pierres brisées gisent à terre. Seuls deux carrés de muraille peu élevés indiquent la mairie et l'école. Pas de trace des archives.

Les maisons de MM. Eugène et Charles Delarbre n'ont plus de toitures. Un bâtiment léger en bois et carton se trouve dans le jardin. Également, les habitations de M^{me} Gatinois et de M. Estiez n'ont que les gros murs. L'ancienne ferme de Monsieur Labrusse est rasée. Celle de M. Loilier a ses murs. Des écuries et cantonnements couverts de mauvaises tôles y étaient installés. La maison de M^{me} Drogat dresse encore ses pignons. Celle de M^{me} Eugène Renard, de M. Le Bihan et diverses autres ont eu le sort de la mienne. Des explosions les ont renversées ; les matériaux encombrant les rues.

De la coquette maison de M. Pezé, il reste le souvenir et un tas de gravier. Les rues de Neufchâtel et du Petit Menneville n'ont pas échappé à l'inexorable loi de la destruction. La propriété de M^{lle} Lucie Renard, longtemps habitée par M^{me} Petit est rasée au niveau des fondations. La maison de M. Roessert, la mieux conservée du village avec la gare, a son 1^{er} étage. Celle de MM. Jadouille, Désiré Menu, Jules-César Destrumelle sont à demi renversées. Chez M. Émile Béancourt, une couverture légère a été reposée. Les orties envahissent le sol du cabaret Masson. On voit encore la forme des immeubles de M. Hadot et de M. Destable (Maison Nivert).

De formidables abris blindés, qui tous ont sauté, existaient dans les maisons ou jardins de M. le Curé, M. Aristide Villé, M^{me} Gatinois, M. L. Destrumelle, M^{me} V^{ve} Bur, etc. Cette dernière casemate paraissait énorme et se ramifiait sous les maisons de M. Louis Reaux, M^{me} Florent Parmentier, et le jardin de M^{me} Maquin. La grange de M^{me} Parmentier, transformée en chambres pourra, avec quelques transformations redevenir habitable. La cave de M^{me} Wasège était le dépôt d'explosifs préparé pour détruire Menneville ; une inscription en fait foi. Des habitations de MM. Ister Adolphe et Signolle, il reste quelques murs. [...]

Une ligne de chemin de fer à voie normale double allait de Pignicourt à Guignicourt ; les rails et les traverses sont enlevés ou brisés par des explosifs. Diverses voies de 0,60 m découpent les terres aux abords du village. Un large réseau de fil de fer et une tranchée inachevée partent du bois du Robinet, escaladent le Parquis, traversent les Vignes, l'Épinette et rejoignent l'Aisne au Bois de la Carrière.

Un cimetière militaire, entouré de trois côtés par des murs, avec une porte monumentale en ciment, le tout du style allemand, lourd et sans goût, est établi dans la terre de la Croix de Bois. De beaux blocs de pierre, venant des maisons ou du cimetière, retailés avec plus ou moins d'habileté ornent les tombes. Une pompe est au milieu avec grand bac en ciment, pour l'entretien de tombes. Pas le moindre vestige de vie sur le terroir ; seuls des corbeaux tournoient en croassant, semblant maudire ces lieux.

En face de Menneville, de l'autre côté du Pré-Haut, le Mont de Larris est percé de mille galeries ayant servi d'abris à des régiments entiers.

L'église de Guignicourt n'est pas réparable non plus. La poste et la mairie sont des tas de décombres. Le château est en ruines. Le sol autour de la gare et des ponts est retourné au point de ne pouvoir reconnaître l'emplacement des maisons. Condé, Variscourt, Aguilcourt, Berry-au-Bac sont anéantis. Le terroir de Mauchamps n'est qu'une suite de tranchées et d'ouvrages fortifiés. Dix tanks brisés jalonnent le champ de bataille, attestant la fureur des combats. Comme vous voyez par ces quelques mots, il nous faudra beaucoup de courage et de temps pour tout réorganiser. Votre dévoué. »

Signé : L.-J. Lallement

Dimanche 3 Mars 2019
Salle des fêtes de Guignicourt (02)

de 10H à 18H

#entrée libre



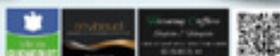
La fête de la crêpe

Seconde édition

Produits du terroir et créations artisanales
Atypik Bar
Tombol'Œufs
Restauration sur place

Élection du plus beau déguisement
Catégories enfants et adultes
Défilé à 17h

Renseignements & réservations au
06.85.88.95.10 ou par mail à
atypikart@gmail.com



conception : emmanuel 06 95 59 21 99 www.emmanuel.fr 2017 11000-ville-ville@orange.fr www.facebook.com/emmanuel

APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ

DIMANCHE 10 MARS 2019 / 14 H - 18 H
CENTRE SOCIAL YVONNE BONIEUX



Pour les petits et les grands
Goûter offert / entrée gratuite

Manifestation organisée par le CLUB YVONNE BONIEUX
Renseignements : tél. 03 23 25 60 10 ✉ alain.petitdidier@sfr.fr

APRÈS-MIDI FITNESS

DIMANCHE 10 MARS 2019 / 14 H - 18 H

COMPLEXE SPORTIF DE GUIGNICOURT



organisée par le
Club de gym de Guignicourt
et animée par 4DANCE

**BODY SCULT CARDIO, JUMP, ZUMBA,
AÉRO DANCE ET STRETCHING**

avec Alexandre Mallet, Fanny Peltriaux et Djaouel Henini

Tarif : 10 € - Renseignements facebook : Djaouel Hen

1° Tournoi des Jeunes Rois

Samedi 23 mars 2019
à la salle des fêtes
de Menneville (02)

7 parties homologuées
Cadence : 12min+3sec/joueur
1^{re} ronde à 14h00
Remise des prix vers 18h00
Inscription gratuite par mail
ou sur place jusqu'à 13h45
Tournoi réservé aux jeunes
jusqu'à la catégorie juniors

Renseignements
& inscription :
pvbeaumont@wanadoo.fr

Licence B obligatoire



Tournoi organisé par le Roi Rouge
<http://roirouge.clubeo.com>

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



www.prevention-maison.fr



Année scolaire 2018-2019 Effectifs des classes

Établissements	Classes		Élèves	
MATERNELLE Directrice : M ^{lle} Payen	TPS/PS	M ^{me} Hazart	20	
	PS	M ^{me} Liebert	23	
	MS	M ^{me} Eydt	25	
	GROUPE PAUL FORT (5 classes)	MS/GS	M ^{lle} Payen M ^{me} Boncler	25
		GS	M. Parreno	26
	TOTAL MATERNELLE			119
ÉLÉMENTAIRE Directrice : M ^{me} Bosserelle	CP	M ^{me} Lelarge	25	
	CE1	M ^{me} Pierron	28	
	CE2/CM1	M ^{me} Hanon	26	
	CE2	M ^{lle} Bisteur	26	
	CM1	M ^{me} Defaux	24	
	GROUPE ARTHUR RIMBAUD (6 classes)	CM2	M ^{me} Bosserelle M ^{me} Rassemont	28
		Groupe Arthur Rimbaud		157
GROUPE JACQUES PRÉVERT (3 classes)	CP	M. Caron	25	
	CE1/CE2	M ^{me} Brunel	26	
	CM1/CM2	M ^{me} Camus	26	
	Groupe Jacques Prévert		77	
TOTAL ÉLÉMENTAIRE			353	
COLLÈGE ALEXANDRE DUMAS (15 classes) Directeur : M. Denis	6 ^e	3 classes	78	
	5 ^e	4 classes	88	
	4 ^e	3 classes	80	
	3 ^e	3 classes	77	
	TOTAL COLLÈGE			323

Prochainement à la salle des fêtes de Guignicourt



QU'EST-CE QU'ON A ENCORE FAIT AU BON DIEU ?

Mardi 5 mars 2019 à 20 h



DRAGONS 3 LE MONDE CACHÉ

Mercredi 6 mars 2019 à 15 h



TARIF ADULTES : 5,50 € / RÉDUIT : 3,50 €

Séances organisées par la commune de Villeneuve-sur-Aisne avec la participation de la fédération des MJC de l'Aisne

ÉTAT CIVIL Naissances

- Ugo Dietz le 19/10/2018 à Reims
- Maël Dietz le 19/10/2018 à Reims
- Diego Gomes le 20/10/2018 à Reims
- Matteo Thiery le 26/12/2018 à Bezannes

Mariages

- Remi Sarti et Daphné Lourette le 27/10/2018

Décès

- Raymonde Rammelaere le 26/09/2018 à Reims
- Marc Carrias le 16/10/2018 à Reims
- Gérard Hornick le 16/10/2018 à Reims
- René Renault le 08/11/2018 à Reims
- Ghislaine Poittevin née Bocquet le 03/12/2018 à Guignicourt
- Arlette Painvin née Piérot le 22/12/2018 à Reims

BIENVENUE aux nouveaux habitants

- M. Allan Bellanger 11 rue du Petit Menneville
- M. Jean-Pierre Brébant 4 rue des Près
- M. Romain Calahorro et M^{me} Peryne Wilquin 10 rue des Chenevières
- M. et M^{me} David Charpentier 5 bis rue des Vins
- M. et M^{me} Florent Guerdet 2 impasse des Caves
- M. Jérôme Immery 9 rue de la Haie Migaut
- M. Emmanuel Deziol et M^{lle} Amandine Logette 8 rue Jean-François Millet
- M^{me} Isabelle Fossier 2 rue des Pêcheurs
- M. Benjamin Noël et M^{me} Jessy Poittevin 14 rue des Vignes
- M^{me} Simone Parmentier 4 place Louis H. Chevallier
- M. et M^{me} Philippe Saldanha 8 rue Robert Tourte
- M. Didier Theatre et M^{me} Marie-Christine Raulin 4 sente du Zénith

Réunion du 19 septembre 2018

CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE

Monsieur le maire présente à l'assemblée les principes fondateurs de la commune nouvelle, tels que présentés dans la charte de fonctionnement de la commune nouvelle disponible sur le site web communal et dans Guignicourt Infos n°152. Les objectifs de création de la commune nouvelle sont également rappelés :

- permettre l'émergence d'une nouvelle collectivité rurale plus dynamique, plus attractive, en capacité de porter des projets significatifs ;
- assurer une meilleure représentation de son territoire et de ses habitants auprès de l'État, des autres collectivités ou établissements publics ;
- maintenir un service public de proximité auprès des habitants ;
- conduire à leur terme les projets en cours des communes historiques dans la mesure où ils seront financés.

Considérant que l'arrêté préfectoral de fusion interviendra après le 01/10/2018, il ne produira aucun effet sur le plan fiscal en 2019 mais en 2020. Ainsi, pour 2019, des états 1259 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale seront notifiés pour les communes de Guignicourt et Menneville, à charge pour le conseil municipal de la commune nouvelle de voter les taux qui s'appliqueront sur les anciennes communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité la création d'une commune nouvelle dénommée Villeneuve-sur-Aisne, à compter du 01/01/2019. Elle sera constituée des communes de Guignicourt (population de 2 242 habitants) et Menneville (population de 455 habitants). La commune constituée regroupera 2 697 habitants (population au 01/01/2018) et aura pour siège Place du Maréchal Leclerc – Commune déléguée de Guignicourt - 02190 Villeneuve-sur-Aisne.

Le conseil décide qu'au sein de la commune nouvelle sont instituées les communes déléguées de Guignicourt et Menneville qui reprennent le nom et les limites territoriales des anciennes communes. Chaque commune disposera d'un maire délégué et d'une annexe de la mairie.

Le conseil approuve la charte de la future commune nouvelle et rappelle que cette charte aura valeur d'engagement moral pour les élus. À compter de sa création et jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux (mars 2020), le maire rappelle que la commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux en exercice des anciennes communes, soit 18 conseillers de Guignicourt et 11 conseillers de Menneville.

Le conseil autorise le maire à accomplir toutes les formalités subséquentes à l'exécution de la présente délibération et à saisir le préfet en vue de l'arrêté de création de la commune nouvelle.

PÔLE D'ACTIVITÉS

■ Cession de terrains

Compte tenu de la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), le conseil municipal approuve la classification en zone d'activité économique (ZAE) du pôle d'activité du « Champ Rolland » sur la commune de Guignicourt. Le conseil valide le principe du transfert du pôle d'activités et adopte le principe du transfert en pleine propriété des terrains à aménager, en cours d'aménagement ou aménagés. Les parcelles communales ZV 108, 110, 116, 121, 124, 145 et 162, pour une surface totale de 102 504 m², sont vendues à la communauté de communes de la Champagne Picarde pour un montant de 171 610 €.

Le conseil valide le principe de droit commun de mise à disposition gratuite des accessoires des ZAE relevant du domaine public (voirie, réseaux et équipements affectés à la zone), entraînant de fait la substitution

de la communauté de communes dans les droits et obligations en résultant. Le conseil précise que le montant total des charges transférées fera l'objet d'un rapport de la CLECT qui devra être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée. Ce dernier montant sera prélevé sur l'attribution de compensation communale. Les modalités de paiement sont précisées comme suit :

- 1^{er} acompte de 30% après la signature de l'acte de vente ;
- 2^e acompte de 30% après commercialisation de 50% des surfaces cessibles de la zone ;
- le solde sera calculé sur le bilan réel de l'opération à l'issue de la commercialisation de la totalité des surfaces initialement cédées.

Le prix sera révisable et ajusté en fonction du bilan final de la zone. Le montant de l'ajustement du prix de base correspondra à 70% du bilan final de l'opération (bilan réel en fin de commercialisation des lots à bâtir). Le conseil autorise le maire à signer l'acte de vente et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

■ Convention de gestion

Le maire rappelle que la loi NOTRe consacre l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local. Cette loi supprime la notion d'intérêt communautaire relative à la compétence en matière de zone d'activités économiques. La communauté de communes est donc statutairement compétente pour l'ensemble des zones d'activités économiques depuis le 01/01/2017.

La commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) a procédé lors de sa séance du 06/11/2017 à l'évaluation des charges transférées à la Champagne Picarde concernant le fonctionnement, l'entretien et le renouvellement de l'équipement public mis à disposition. Ce coût moyen annualisé de la zone d'activités est déduit de l'attribution de compensation de la commune à compter de 2018. La convention présentée est proposée dans un souci de rationalisation des missions, les parties (ville et communauté de communes) se sont rapprochées afin de définir les modalités d'exercice les plus pragmatiques et économiques des actions résiduelles ou corollaires attachées à la compétence transférée. La présente convention a pour objet, dans un souci de bonne organisation des services, de préciser les conditions et les modalités de la mutualisation du service d'entretien des zones d'activités d'intérêt communautaire. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide d'approuver la convention.

ÉCO-QUARTIER

■ Compte-rendu d'activités (CRACL)

Dans le cadre d'une convention d'aménagement, la SEDA est chargée de la mise en œuvre du projet d'éco-quartier pour le compte de la commune de Guignicourt. Conformément à ses obligations d'aménageur, la SEDA présente le compte-rendu d'activités à la collectivité locale (CRACL) au 31/12/2017. Après en avoir délibéré, le conseil approuve le compte-rendu annuel 2017 à l'unanimité.

■ Déclaration d'utilité publique (DUP)

Afin de poursuivre les objectifs fixés par le plan local d'urbanisme (PLU) pour relancer et diversifier la production de logements et développer l'offre locative, la commune de Guignicourt a souhaité développer l'aménagement d'un éco-quartier. Cette zone d'aménagement concerté (ZAC) a pour objet de proposer une offre résidentielle diversifiée et commerciale dans le cadre d'un programme multi-sites.

Le programme global prévisionnel des constructions qui seront réalisées à l'intérieur de la ZAC multi-sites se répartit en trois phases :

- phase 1 : secteur « Gloye des Malades » / « Bellevue » environ 136 logements pour 17 700 m² de surface de plancher ;

- phase 2 : secteur « Le Berceau » / « Le Point du Jour » environ 114 logements pour 14 680 m² de surface de plancher + environ 3,7 ha de surfaces commerciales ;
- phase 3 : secteur « L'Areux » / « La Butte / Le Moulin » environ 95 logements pour 11 730 m².

Pour la réalisation de ce projet, la commune de Guignicourt a confié l'aménagement de la zone à la SEDA par délibération en date du 17/12/2014. Par ailleurs, le maire informe le conseil municipal que :

- le montant des dépenses relatives au projet d'aménagement est actuellement évalué à un total de 11 223 395 €, dont 300 000 € de participation de la collectivité ;
- la maîtrise foncière des terrains compris dans la ZAC est nécessaire à la réalisation des travaux d'aménagement, l'ensemble des terrains des phases 1 et 2 ayant été acquis à l'amiable, sauf la parcelle ZL 126 pour 2 ha appartenant la société Profidis et C^{ie} (groupe Carrefour) ;
- conformément aux termes du contrat de concession d'aménagement, la SEDA est chargée d'une mission d'acquisition foncière, cette action pouvant être exercée à l'amiable, par voie de préemption et, si nécessaire, par voie d'expropriation. C'est pourquoi une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) doit être engagée, laquelle nécessitera une enquête préalable dont la compétence relève du préfet de l'Aisne.

En application de l'article L. 300-4 du Code de l'urbanisme et conformément aux termes du contrat de concession, la SEDA a saisi la commune de Guignicourt afin que celle-ci sollicite, à son profit, la DUP de l'opération, selon le périmètre annexé à la délibération. Le conseil autorise le maire à solliciter l'ouverture de l'enquête préalable à la DUP, au profit de la SEDA, et approuve le projet d'aménagement, ainsi que le lancement de la procédure de DUP. Le préfet de l'Aisne est sollicité pour l'ouverture d'une enquête publique portant sur la DUP du projet au profit de la SEDA, et d'une enquête parcellaire conjointe.

DÉCISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

■ Budget communal

Le maire expose que la présente décision modificative a pour principal objet l'ajustement des dépenses au sein de la section d'investissement, lié à l'évolution des différents projets de la commune, tant sur le plan du montant prévisionnel des dépenses que sur celui du calendrier de mise en œuvre des travaux (acquisition d'un nouvel écran Lumiplan, d'une nouvelle sonorisation et de barrières de ville pour les manifestations évenementielles, de stores pour l'école maternelle, de matériel pour les services techniques (City Stade, voirie, vidéo-protection, etc.). Il est également nécessaire de rétablir le montant du chapitre 001 – Déficit antérieur cumulé reporté.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de relocalisation des écoles, le calendrier des dépenses prévisionnelles a été modifié : 152 000,00€ restent inscrits au budget 2018. La grande majorité des dépenses sera effectuée en 2019, le prêt-relais initialement inscrit au budget prévisionnel 2018 n'a par conséquent plus lieu d'être sur cet exercice. D'autre part, il est proposé de créer trois nouvelles opérations d'investissement destinées aux investissements à effectuer sur l'église, aux bâtiments communaux et à la voirie. Exposée en détails au conseil municipal par le maire, la décision modificative est adoptée à l'unanimité.

■ Budget annexe du lotissement le Champ d'Argent

Par délibération du 22/11/2017, le conseil municipal approuvait la création d'un budget annexe dédié à la gestion des opérations menées dans le cadre de l'aménagement du lotissement du Champ d'Argent.

Afin de présenter un bilan exhaustif de cette opération et la clôturer au 31/12/2018, il est nécessaire de faire appel à une décision modificative. Il s'agit d'inscrire au sein du budget afférent, une valeur pour les terrains rétrocédés à la commune par la SEDA. Par ailleurs, les comptes relatifs à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 doivent être également modifiés. Le conseil adopte la décision modificative présentée par le maire.

PROJET NOUVELLE ÉCOLE PRÉVERT

Le maire rappelle les termes de la délibération votée le 28/03/2018 qui expose les principes des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP). Il rappelle également que chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Ainsi il est proposé aux membres présents de modifier conformément aux explications détaillées du maire l'AP/CP nécessaire au projet de construction d'une école. Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage du projet de construction d'une école et qu'il y a nécessité de modifier l'AP/CP initiale, le conseil municipal décide les modifications suivantes :

- montant global de l'autorisation de programme : 1 540 000,00 € TTC
- crédit de paiement 2018 : 152 000,00 €
- crédit de paiement 2019 : 1 388 000,00 €

Les crédits en dépenses qui n'auront pas été utilisés au 31/12/2018 seront automatiquement reportés sur l'exercice 2019.

TAXE DE SÉJOUR

Pour renforcer le développement et la promotion de l'activité touristique sur son territoire, la commune de Guignicourt a instauré une taxe de séjour, par délibération du 12/09/2012. Son montant s'élève à 0,60 € par adulte et par nuitée. À ce montant, s'ajoute une taxe additionnelle de 10% perçue par le conseil départemental de l'Aisne et recouvrée par la commune de Guignicourt, pour le compte du département. Son montant est calculé à partir de la fréquentation réelle des établissements concernés.

Bien que le montant de la taxe de séjour soit conforme à ces évolutions réglementaires, le conseil municipal confirme le tarif applicable de 0,60 € à compter du 01/01/2019 afin de se mettre en conformité avec la nouvelle réglementation. Le conseil fixe la période de la perception de la taxe à l'année civile et accepte les modalités de reversement de la taxe additionnelle de séjour au département.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de la première édition de la Fête du Sport qui se déroulera à Guignicourt les 22 et 23/09/2018, l'association Footing Loisir Guignicourtois, co-organisatrice de l'événement en collaboration avec la commune, a fait parvenir à la mairie une demande de subvention à titre exceptionnel afin de permettre la réalisation de cet événement porteur d'animation. Le conseil décide d'octroyer une subvention de 300 € à l'association.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil décide la création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^e classe occasionnel à temps complet (35 h) et d'un poste d'adjoint administratif territorial principal 1^{er} classe occasionnel à temps complet (35 h). Les crédits correspondants sont inscrits au budget et le tableau des effectifs est modifié en ce sens.

Réunion du 24 octobre 2018

TARIFS DU CAMPING

Conformément à la convention de délégation de service public, le conseil municipal approuve la grille tarifaire présentée par le gérant du camping, pour l'année 2019. Le conseil précise que les modalités de versement et le montant de la taxe de séjour sont fixés par la délibération n°2018-054 en date du 19/09/2018.

BUDGET COMMUNAL

■ Décision modificative n°3

La présente décision modificative a pour objet l'ajustement des dépenses au sein de la section d'investissement du budget, compte tenu de l'évolution des différents projets communaux concernant l'acquisition de matériels (stores, véhicule utilitaire et remorque-benne). Le montant de l'ajustement s'élève à 36 000 €, pour une dépense totale de 88 000 €.

■ Décision modificative n°1 au budget annexe Pôle d'activités

Le montant de l'ajustement s'élève à 7,25 €, pour une dépense totale de 1 207,25 € concernant le remplacement d'un mât d'éclairage accidenté dans la zone d'activités de la commune.

■ Clôture du budget annexe Pôle d'activités

Le maire rappelle que le conseil avait approuvé la création d'un budget annexe dédié à la gestion des opérations liées à l'aménagement des terrains du Pôle d'activités. Ces travaux ayant été menés à bien, le bilan de ce budget s'avère excédentaire de 95 714,11 € au 31/12/2017. Depuis le 01/01/2017, la communauté de communes étant statutairement compétente pour l'ensemble des zones d'activités économiques, le conseil municipal a adopté le principe du transfert du pôle d'activités entraînant de fait la substitution de la communauté de communes dans les droits et obligations des charges transférées. Cette cession a été officialisée le 12/10/2018 par un acte notarié.

La gestion du budget du pôle d'activités fait apparaître un excédent de 145 989,86 € à la fin de l'exercice 2018, somme qui fera l'objet d'un titre de recette au sein de la section de fonctionnement du budget principal, en tant que reprise de l'excédent d'un budget annexe. Le compte administratif ainsi que le compte de gestion seront dressés en ce sens. Compte tenu de l'achèvement de l'ensemble des opérations dédiées au pôle d'activités, le budget annexe correspondant n'a plus lieu d'être et le conseil décide sa clôture au 31/12/2018.

CESSION ET ACQUISITION D'UN VÉHICULE

Le véhicule utilitaire Mitsubishi acquis par la commune le 01/07/2011 à destination des services techniques a fait l'objet de multiples et coûteuses réparations. Le conseil municipal autorise le maire à vendre ce véhicule à hauteur de 11 000,00 € et à acquérir un véhicule Peugeot Boxer Blue HDI pour un montant de 33 631,52 € TTC.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le maire rappelle que, le 25/04/2018, le conseil a défini les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU. Le dossier a été mis à la disposition du public en mairie de Guignicourt durant un mois, du 22/05 au 22/06/2018 inclus. Il a été accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public. Le bilan de cette mise à disposition a été approuvé le 27/06/2018. Néanmoins, après avis de la direction départementale des territoires (DDT), il convenait de réengager cette phase de mise à disposition du projet de modification. Initiée le 29/09/2017, la modification simplifiée du PLU est motivée par les raisons suivantes :

- modifier et/ou préciser des règles écrites mentionnées à l'article 11 de certaines zones du PLU (exemples : pentes de toitures, etc.) ;
- revoir les règles applicables en matière de stationnement pour le commerce dans la zone à urbaniser 1AU (article 12), sur le fondement de l'article L.151-37 du Code de l'urbanisme.

Depuis cette délibération, les réflexions se sont poursuivies au sein de la commission urbanisme, de même que les échanges avec le bureau d'études Dumay ou la DDT de l'Aisne. Le point n°1 a été complété par quelques ajustements mineurs des règles écrites aux articles 2 et 10 en zones urbaines et en zone à urbaniser pour :

- compléter les conditions d'autorisation des entrepôts en zone urbaine UA et UB ;
- clarifier les règles de hauteur en zones urbaines et à urbaniser.

Le dossier de modification simplifiée du PLU a été formalisé et notifié aux personnes publiques associées à la procédure, qui ne donne pas lieu à l'organisation d'une enquête publique avec la présence d'un commissaire-enquêteur. Ceci ne signifie pas pour autant que le public est écarté de la procédure, le projet de modification simplifiée doit être mis à sa disposition durant un mois en mairie. Les modalités de mise à disposition du dossier restent à la discrétion du conseil municipal, qui doit les définir.

À l'issue de cette mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis observations du public.

Ce contexte rappelé, le maire invite le conseil municipal à définir les modalités de cette nouvelle mise à disposition du dossier. Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de rapporter les délibérations initiales n°2018-033 et n°2018-020, et de préciser les modalités de mise à disposition du dossier comme suit :

- le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes associées à la procédure seront mis à la disposition du public pendant une durée d'un mois du 14/11 au 14/12/2018 inclus ;
- il sera consultable sous forme papier en mairie de Guignicourt aux jours et horaires habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 ;
- le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la commune pour la même durée à l'adresse www.ville-guignicourt.fr ;
- il est précisé que pendant le délai ci-dessus mentionné, toute personne pourra prendre connaissance des pièces liées à ce dossier et sera admise à émettre ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre accompagnant ce dossier déposé à la mairie de Guignicourt aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ci-dessus visés, par correspondance adressée à M. le Maire de Guignicourt, qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse postale suivante : Mairie – Place du Maréchal Leclerc – 02190 Guignicourt, par courrier électronique à l'adresse suivante : accueil@ville-guignicourt.fr et via le formulaire contact du site internet de la commune ;
- au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition du dossier et du registre, le public sera informé par voie de presse et par voie d'affichage ;

QUESTIONS DIVERSES

Un point a été fait sur l'avancement des dossiers suivants : vente de parcelles à l'éco-quartier Bellevue, projet d'installation de la caserne des pompiers, construction de la future école primaire et réaffectation des locaux existants, projet de pôle culturel au groupe Richard Mortimer, projet de maison de santé.

Réunion du 14 décembre 2018

USEDA

Le conseil municipal décide de la réalisation de travaux de remplacement de 7 points d'éclairage public dans la rue Arthur Rimbaud et 1 point dans la rue des Écoliers. Ces travaux seront réalisés par l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA), autorité concédante du service public de l'électricité.

La contribution de la commune est calculée en fonction du nombre de points lumineux et de leurs caractéristiques. Le coût total s'élevant à 20 873,82 €, la contribution à verser à l'USEDA est de 14 764,15 €.

PROJET DE PÔLE CULTURE

Le maire rappelle au conseil municipal le projet de création d'un pôle culture, présenté à l'occasion d'une réunion des élus et représentants associatifs organisée en mairie de Guignicourt le 21/11/2018. Il rappelle également les visites d'équipements similaires organisées le 15/11/2018. Par ailleurs, le maire invite les membres présents à se référer à la note technique, méthodologique et financière communiquée en amont de la réunion.

Il est proposé au conseil municipal de lancer une étude de faisabilité visant à la création d'un pôle culture dans les locaux de l'ancienne école « Richard Mortimer », situés avenue du Général de Gaulle. Il s'agit de réhabiliter les locaux existants afin de proposer un équipement adapté aux besoins identifiés, répondant aux différentes normes en vigueur (sécurité, accessibilité, performance énergétique, etc.).

Le projet sera adapté à l'augmentation continue de la fréquentation, de la demande en la matière, ainsi qu'aux besoins futurs, inhérents à l'expansion démographique de la commune (aménagement de nouveaux lotissements, construction d'une nouvelle école, etc.). Ce projet est notamment bénéfique pour l'attractivité du territoire, au renforcement de la cohésion sociale, au maintien de la population jeune notamment en milieu rural, pour permettre de proposer des activités à leurs enfants, apporter un dynamisme au sein de la commune et améliorer les conditions de travail des utilisateurs. Le montant estimatif de l'étude est de 12 000,00 € HT environ.

Pour son financement, il est proposé de solliciter des subventions au taux maximum auprès du conseil départemental – dispositif Aisne Partenariat Investissement (API). L'estimation du taux de subvention minimum souhaité est fixé à 50% du montant HT de l'étude, soit 6 000,00 €, reste à charge pour la commune : 6 000,00 € HT. Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de la réalisation d'une étude de faisabilité relative à la création d'un pôle culture, approuve l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération et autorise une variation de $\pm 10\%$ de l'enveloppe. Le conseil accepte le plan de financement et sollicite les subventions.

PROJET DE MAISON DE SANTÉ

Un projet de création d'une maison de santé pourrait voir le jour à proximité ou au sein de la phase 2 de l'éco-quartier « Le Berceau » / « Le Point du Jour ». Ce projet est le fruit d'une co-élaboration avec 17 professionnels de santé. Plusieurs réunions se sont déroulées en mairie depuis quelques mois afin de travailler sur les deux axes essentiels du projet :

- la rédaction du projet de santé nécessaire à la labellisation du projet par l'agence régionale de santé (ARS) ;
- le volet immobilier : recensement des besoins, élaboration d'un schéma fonctionnel et d'une estimation du budget global de la construction.

Il s'agirait d'un bâtiment neuf, adapté aux besoins des professionnels de santé et répondant aux différentes normes en vigueur (sécurité, acces-

sibilité, performance énergétique, etc.). Le projet permettra de maintenir et développer une offre de soin adaptée dans un contexte où, de manière générale, les communes rurales sont les plus touchées par le phénomène de désertification médicale, phénomène qu'il convient d'anticiper et de prévenir.

En outre, ce projet est une réponse aux besoins actuels mais aussi à l'augmentation continue de la demande, ainsi qu'aux besoins futurs inhérents à l'expansion démographique de la commune (aménagement de nouveaux lotissements, construction d'une nouvelle école, etc.). De plus, ce projet est notamment bénéfique à l'attractivité du territoire, au renforcement de la cohésion sociale, au maintien de la population jeune et âgée, notamment en milieu rural, en permettant au plus grand nombre l'accès aux soins, et optimiser les conditions de travail et de coordination des différents professionnels de santé.

Différents montages techniques, financiers et partenariaux sont possibles et encore à l'étude, afin de trouver la meilleure équation, notamment sur le volet financier. Il est néanmoins proposé au conseil municipal de se prononcer sur un portage de ce projet par la commune. Le montant des travaux, y compris les études, maîtrise d'œuvre et frais annexes, est estimé à environ 1 800 000 € HT.

Pour le financement, il est proposé de solliciter le taux maximum des subventions auprès des organismes ou dispositifs suivants, étant précisé que la municipalité proposera également de faire figurer ce projet au contrat de ruralité de la communauté de communes de la Champagne Picarde : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL), fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT), conseil départemental – dispositif Aisne Partenariat Investissement (API), conseil régional et fonds européens. Le montant non subventionné sera à charge de la commune.

L'estimation du taux de subvention minimum souhaité est fixé à 50% du montant HT des travaux, soit 900 000,00 €, reste à charge pour la commune : 900 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de la réalisation des travaux de construction d'une maison de santé, approuve l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération et autorise une variation de $\pm 10\%$ de l'enveloppe. Le conseil accepte le plan de financement et sollicite les subventions.

CESSION DE TERRAIN

La récente destruction d'un poste de transformation électrique rue du 8 mai 1945 à Guignicourt a rendu disponible la parcelle cadastrée ZI 61, d'une surface d'environ 15 m². Compte tenu de son emplacement, de sa forme et de sa surface, ce terrain est inexploitable pour la commune. Aussi, le propriétaire de la parcelle voisine s'est positionné pour l'acquérir. La consultation du service des domaines indique que ce terrain ne correspond pas aux critères de terrain à bâtir, il est donc évalué en nature de jardin au prix de 10 € / m². Le conseil décide la cession de la parcelle au prix indiqué, les frais d'actes restant à la charge de l'acquéreur.

MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Le maire rappelle les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU, définies en conseil municipal du 24/10/2018. Le dossier a été mis à la disposition du public en mairie de Guignicourt durant un mois, du 14/11 au 14/12/2018 inclus. Il a été accompagné d'un registre destiné à recueillir les observations du public.

À l'issue de cette mise à disposition du projet, aucune consultation du dossier n'a eu lieu, aucune remarque n'a été portée sur le registre ou exprimée verbalement, aucun courrier n'a été reçu, ni par voie postale, ni par voie numérique. Le projet de modification simplifiée du PLU a été notifié aux services compétents de l'administration. À la date du 14/12/2018, quatre avis et une décision ont été formulés sur ce projet :

- avis sans remarque particulière de la chambre d'agriculture et de la direction départementale des territoires de l'Aisne ;
- avis favorable de la chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne ;
- avis sans remarque du conseil départemental de l'Aisne ;
- décision de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) de ne pas soumettre à évaluation environnementale stratégique le projet de modification simplifiée du PLU.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le bilan de mise à disposition du dossier et la modification simplifiée n°1 du PLU de Guignicourt.

TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT À L'INTERCOMMUNALITÉ

Les communes qui n'exercent pas, à la date de la publication de la présente loi, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement, à titre optionnel ou facultatif, peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du point IV de l'article 64 de la loi n°2015-991 du 07/08/2015 de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles seulement, à la communauté de communes. Cette disposition s'applique si, avant le 01/07/2019, au moins 25% des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. Dans ce cas, le transfert de compétences prendra effet le 01/01/2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, s'oppose unanimement à ce transfert au 01/01/2020 et demande son report au 01/01/2026.

SUPPRESSION DES RÉGIES

Le conseil municipal est informé que la création d'une commune nouvelle emporte la création d'une nouvelle personne morale. Compte tenu de l'arrêté préfectoral du 29/11/2018 portant création de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne, le conseil décide de clôturer les régies de recettes afférentes à la commune de Guignicourt au 31/12/2018.

DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET

Le maire expose au conseil la raison qui impose le retrait de la délibération n°2018-051 votée en date du 19/09/2018 portant décision modificative sur le budget annexe « Lotissement du Champ d'Argent ». Il n'est désormais plus nécessaire d'inscrire la valeur vénale des terrains rétrocédés à la commune par la SEDA. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'apporter les modifications nécessaires afin de reverser l'intégralité de l'excédent du budget annexe au budget principal de la commune, soit la somme de 382 081,54 €.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Le conseil municipal est informé que le centre d'entraînement aux actions en zone urbaine de Sissonne (CENZUB), jumelé avec la commune, souhaite acquérir du matériel supplémentaire pour les militaires et qu'il demande, à ce titre, une subvention exceptionnelle pour l'année 2018 d'un montant de 1 000 €. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide l'attribution de la subvention demandée.

RAPPORT SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Le maire rappelle à l'assemblée que la loi impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) pour l'eau et l'assainissement collectif. Présenté au conseil municipal, chaque rapport est public et permet d'informer les usagers des services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le conseil municipal adopte à l'unanimité les rapports présentés.

INDEMNITÉ DE CONSEIL À VERSER À LA TRÉSORIÈRE

Le maire informe le conseil municipal qu'une indemnité annuelle peut être accordée au comptable public, dans le cadre de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le montant de l'indemnité de conseil est calculé suivant un barème appliqué sur la moyenne des dépenses des trois derniers exercices clos. Pour l'année 2018, le conseil décide d'allouer cette indemnité, au taux plein, sans abattement, pour un montant brut de 702,50 €.

PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil municipal fixe l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et modifie le tableau des effectifs comme suit :

■ Créations de postes

- adjoint administratif territorial principal 2^e classe : 1 poste à temps complet
- adjoint administratif territorial principal 2^e classe : 1 poste 4 h / sem.
- adjoint technique territorial occasionnel : 1 poste 14 h / sem.

■ Suppression de postes

- adjoint territorial d'animation occasionnel : 1 poste 10 h / sem.
- adjoint technique territorial : 1 poste 25 h / sem.
- agent spécialisé principal 1^{re} classe des écoles maternelles : 1 poste 35 h / sem.
- adjoint territorial d'animation saisonnier : 1 poste 5 h / sem.
- adjoint territorial d'animation saisonnier : 1 poste 17 h / sem.
- adjoint territorial d'animation saisonnier : 1 poste 12 h 15 / sem.
- adjoint territorial d'animation saisonnier : 1 poste 10 h / sem.
- adjoint territorial d'animation occasionnel : 1 poste 10 h / sem.

■ Mise à disposition de personnel

Le maire rappelle que la mise à disposition est la situation du fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois ou corps d'origine, est réputé y occuper un emploi, continue à percevoir la rémunération correspondante, mais qui exerce ses fonctions hors du service où il a vocation à servir. Elle ne peut avoir lieu qu'avec l'accord du fonctionnaire et doit être prévue par une convention conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

Pendant les périodes de centre aéré, afin d'assurer l'entretien du groupe scolaire Rimbaud ainsi que de la cantine scolaire M^{mes} Ghislaine Lécuyer, Corinne Persinet et Martine Triplette sont mises à disposition de la communauté de communes de la Champagne Picarde pour les périodes suivantes :

- du 11/02 au 22/02/2019 ;
- du 08/04 au 19/04/2019 ;
- du 21/10 au 31/10/2019 ;
- du 08/07 au 02/08/2019.

QUESTIONS DIVERSES

Un point a été fait sur l'avancement des dossiers suivants :

- construction de la future école primaire ;
- habitat et commerces à l'éco-quartier ;
- projet d'habitat locatif La Marguette ;
- vidéo-protection

CONSULTATION DES COMPTES-RENDUS

Cette rubrique retranscrit un condensé des principales décisions. Le compte-rendu sommaire des séances du conseil municipal est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune www.villeneuve-sur-aisne.fr

Composition des commissions, comités et syndicats

Le regroupement des conseils municipaux de Menneville et Guignicourt au sein de la commune nouvelle de Villeneuve-sur-Aisne conduit à une réorganisation du CCAS, des commissions et comités thématiques, utiles au fonctionnement communal. Lors des réunions des 9 et 24 janvier 2019, les conseillers municipaux ont réorganisé ces instances et procédé

à la désignation de leurs membres. Les conseillers communautaires sortants des communes historiques ont été reconduits dans leur mandat. Le conseil municipal a également désigné les délégués auprès des syndicats intercommunaux, des syndicats mixtes et des organismes extérieurs.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Date de désignation : 09/01/2019

Extérieur : 8 membres seront désignés par arrêté municipal

- DAUGER Olivier membre
- DECHAPPE Nadège membre
- FENAUX Christine membre
- LIÉGEY Jacques membre
- MAINRECK Estelle membre
- PÉDURANT Ghislaine membre
- SIMON Colette membre
- TIMMERMAN Philippe président
- WYSOCKI Floriana membre

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Date de désignation : 24/01/2019

- BARTELS Patrick titulaire
- BEAUMONT Philippe suppléant
- DOUGET Joël titulaire
- ÉDUIN Philippe suppléant
- GAILLOT Jacques titulaire
- TIMMERMAN Philippe président
- WEHR Alain suppléant

COMMISSION TRAVAUX ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Date de désignation : 09/01/2019

- BARTELS Patrick membre
- BEAUMONT Philippe membre
- DOUGET Joël vice-président
- ÉDUIN Philippe membre
- FERRAZ Franck membre
- GAILLOT Jacques rapporteur
- JACQUEMARD Laurent membre
- TIMMERMAN Philippe président
- WEHR Alain membre
- WIART Benoît membre

SAGE AISNE VESLE SUIPPE

Date de désignation : 09/01/2019

1 délégué suppléant à désigner

- BEAUMONT Philippe suppléant
- FOSTIER Frédéric suppléant
- LEGRAND Colette titulaire
- TIMMERMAN Philippe titulaire

COMITÉ URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Date de désignation : 09/01/2019

Extérieur : COINTE Stéphanie, SAFIN Bernard et THIÉFIN Sylvian

- BARTELS Patrick membre
- de NAZELLE Laure membre
- ÉDUIN Philippe membre
- FERRAZ Franck membre
- JACQUEMARD Laurent membre
- PARANT Odette vice-présidente
- SIMON Colette membre
- TIMMERMAN Philippe président
- WEHR Alain rapporteur
- WIART Benoît membre
- WYSOCKI Floriana membre

COMITÉ DES FÊTES ET CÉRÉMONIES

Date de désignation : 09/01/2019

Extérieur : THILLE Jacques

- COINTE Gérard vice-président
- ÉDUIN Philippe membre
- FOSTIER Frédéric membre
- GOULARD Noëlle membre
- MAINRECK Estelle membre
- THILLE Renée membre
- TIMMERMAN Philippe président
- WYSOCKI Floriana membre

COMMISSION INFORMATION ET VIE ASSOCIATIVE

Date de désignation : 09/01/2019

- BEAUMONT Philippe membre
- ÉDUIN Philippe membre
- FENAUX Christine membre
- FOSTIER Frédéric membre
- GERMAIN Matthieu vice-président
- GOULARD Noëlle membre
- PÉDURANT Ghislaine membre
- SCHMIT Gilles membre
- THILLE Renée membre
- TIMMERMAN Philippe président
- WEHR Alain membre

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CHAMPAGNE PICARDE

Date de désignation : 09/01/2019

- BARTELS Patrick titulaire
- LIÉGEY Jacques titulaire
- PARANT Odette titulaire
- PÉDURANT Ghislaine titulaire
- SIMON Colette titulaire
- TIMMERMAN Philippe titulaire
- WEHR Alain titulaire

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DU COMPLEXE SPORTIF

Date de désignation : 09/01/2019

- JACQUEMARD Laurent membre
- LIÉGEY Jacques membre
- MAINRECK Estelle membre
- PÉDURANT Ghislaine membre
- WEHR Alain membre
- WIART Benoît membre
- WYSOCKI Floriana membre

SYNDICAT INTERCOMMUNAL ADDUCTION EAU POTABLE (SIAEP)

Date de désignation : 09/01/2019

- BARTELS Patrick titulaire
- COINTE Gérard titulaire
- DOUGET Joël titulaire
- ÉDUIN Philippe suppléant
- JACQUEMARD Laurent titulaire
- WEHR Alain suppléant

UNION DES SYNDICATS D'ÉLECTRICITÉ DU DÉPARTEMENT DE L' AISNE (USEDA)

Date de désignation : 09/01/2019

- BARTELS Patrick titulaire
- COINTE Gérard titulaire
- DOUGET Joël titulaire
- WIART Benoît titulaire

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE

Date de désignation : 09/01/2019

- PÉDURANT Ghislaine membre

ACCUEIL MAIRIES & PERMANENCES

MAIRIE DE GUIGNICOURT

tél. 03 23 25 36 60
 > du lundi au vendredi
 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
 (fermeture à 16 h 30 le vendredi)

M. Philippe Timmerman
 Conseiller départemental et maire
 > vendredi à 18 h

M^{me} Aude Bono-Vandorme
 Députée de l'Aisne
 > 4^e vendredi du mois de 16 h 45 à 17 h 15
 sur rendez-vous au 03 23 23 24 25 h

Soliha Aisne (amélioration habitat)
 > 3^e mardi du mois de 15 h 30 à 16 h 30

MAIRIE DE MENNEVILLE

tél. 03 23 79 76 83
 > mercredi de 17 h à 19 h

CENTRE SOCIAL YVONNE BONIEUX

Puéricultrice de la PMI
 > 4^e mardi du mois de 14 h à 16 h

Aide à Domicile en Milieu Rural
 tél. / fax 03 23 80 13 75
 > lundi et mardi de 13 h 45 à 16 h 30,
 mercredi de 13 h 30 à 16 h 30, jeudi de
 13 h 45 à 17 h et vendredi de 8 h 30 à
 11 h 45

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSaP)

tél. 03 23 25 36 80
 > lundi et mardi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30
 > mercredi de 9 h à 12 h 30



Relais assistantes maternelles
 Marie Pamart (sur rendez-vous)
 > le lundi matin | tél. 03 23 22 36 81

Assistante sociale de la DIPAS
 > 2^e et 4^e lundis du mois de 14 h à 16 h

Mission locale
 > mardi matin
 sur rendez-vous au 03 23 27 38 90

Manpower
 > mardi de 13 h 30 à 14 h 30
 sur rendez-vous au 03 23 27 79 00

Supply
 > mercredi de 10 h 30 à 11 h 30

Initiation informatique
 > jeudi de 9 h 30 à 12 h 30
 et de 13 h 30 à 17 h 30
 sur rendez-vous au 06 81 93 41 92

SECOURS & GARDES MÉDICALES

SAMU

15

D^r Casalis Guignicourt 03 23 79 93 93

D^r Kleiber Guignicourt 03 23 79 83 44

GENDARMERIE

17

D^r Denaives Guignicourt 03 23 80 41 47

D^r Delor Neufchâtel-sur-A. 03 64 16 40 03

Cabinet médical de Cormicy 03 26 61 32 32

POMPIERS

18

En l'absence de votre médecin
 traitant, veuillez composer le 15

SYNDICAT DES EAUX

SYNDICAT DES EAUX (gestion) - tél. 03 23 25 36 64

Mairie de Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE
 ✉ syndicat-eaux-guignicourt@orange.fr

> lundi de 8 h 30 à 16 h 30, mardi de 8 h 30 à 12 h et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30

SUEZ Service de l'eau (interventions) - tél. 09 77 408 408

> lundi au vendredi de 8 h à 19 h, samedi de 8 h à 13 h
 En dehors de ces horaires, composez le 09 77 401 123

COLLECTE DES DÉCHETS

> Informez-vous sur www.sirtom-du-laonnois.com
 > tél. 03 23 26 80 00 ✉ tritout@sirtom-du-laonnois.com

RYTHME DE COLLECTE

- ordures ménagères le mercredi, à partir de 13 h
- recyclables (bacs) un jeudi sur deux, à partir de 6 h



janvier	février	mars	avril
ME 2	ME 6	ME 6	ME 3
JE 3	ME 13	ME 13	ME 10
ME 9	JE 14	JE 14	JE 11
ME 16	ME 20	ME 20	ME 17
JE 17	ME 27	ME 27	ME 24
ME 23	JE 28	JE 28	JE 25
ME 30			
JE 31			

? À compter du 14 février 2019, le rythme de collecte des déchets est uniformisé dans toutes les rues de Guignicourt et Menneville.

DÉCHETTERIE DE GUIGNICOURT (accès par carte)

> mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h à 13 h et de 14 h à 18 h
 > dimanche de 9 h à 12 h (fermé les jours fériés)

AGENDA DES MANIFESTATIONS

Retrouvez les annonces de manifestations sur facebook et villeneuve-sur-aisne.fr (annonces sous réserve de modifications)
 L'annonce de manifestation est détaillée à la page repérée par ?



FÉVRIER 2019

MERCREDI 20 Assemblée générale du Syndicat d'Initiative à Mairie de Guignicourt 20 h (réunion ouverte à tous les habitants)

MARS 2019

SA 2 ET DI 3 Tournoi Galaxie réservé au 8-9-10 ans filles et Tennis garçons

DIMANCHE 3 16 Fête de la Crêpe organisée par AtypiK'Art Salle des fêtes

MERCREDI 6 Assemblée générale de l'association Mairie de Guignicourt Les Amis d'Illerrieden à 18 h 30

SAMEDI 9 Assemblée générale de l'UNC à 10 h 30 Mairie de Guignicourt

SAMEDI 9 Loto des Majorettes Salle des fêtes

DU SA 9 AU DI 24 Tournoi Jeunes Tennis

DIMANCHE 10 16 Après-midi jeux de société organisée par le Club Centre social Yvonne Bonieux

DIMANCHE 10 16 Après-midi Fitness organisé par le Club de Gymnase gymnastique

VE 15 ET SA 16 Lotos AGyM / Footing Loisir Guignicourtois à la Menneville salle des fêtes de Berry-au-Bac

VENDREDI 22 Assemblée générale de l'association Les Amis de Salle des fêtes l'Orgue de Guignicourt à 19 h

SAMEDI 23 16 Tournoi d'échecs des Jeunes Rois organisé par Menneville Roi Rouge à la salle Pierre Lallement

AVRIL 2019

SAMEDI 6 Chasse aux œufs pour les enfants de Trotti'Nous Multi-accueil

DIMANCHE 7 Repas des Anciens organisé par le Comité des Salle des fêtes fêtes et cérémonies

GENDARMERIE NATIONALE

3 rue de Mauchamp - Guignicourt - 02190 VILLENEUVE-SUR-AISNE
 tél. 03 23 23 61 17 - En cas d'urgence, composez le 17
 ✉ cob.corbeny@gendarmerie.interieur.gouv.fr

> mardi, jeudi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h
 > dimanche en semaine paire de 8 h à 12 h et de 15 h à 18 h